



Réclamation d'indu cpam sur des prestations d'accident MSA

Par Virginie

Bonjour,

J'ai reçu en janvier un courrier de la CPAM me demandant de rembourser des frais au titre professionnel sur des rdv chez un médecin traitant. J'ai saisi le recours amiable qui ne donnera pas suite favorable à mon dossier. Je ne sais pas quoi faire.

Je vous explique, j'ai eu un accident de travail en aout 2018 dans une entreprise agricole donc je dépendais de la MSA. Mon accident de travail et les frais liés sont pris en charge intégralement par la MSA qui a reconnu le caractère professionnel de mon accident de travail.

A chaque RDV médical, j'ai fait émarger la feuille de la MSA à chaque praticien pour qu'il puisse être payé et je ne paye aucune consultation (cerfa 11451*04).

En 2019, je suis passée à la CPAM car j'ai changé de secteur d'activité et donc de caisse d'assurance maladie. Fin 2019, un médecin est allé se faire payer à la CPAM des prestations prises en charge par la MSA au titre de mon accident de travail. La CPAM ne reconnaissant pas mon accident de travail me demande de payer le titre professionnel de chacune des consultations. A savoir tous les papiers ont été envoyés à la msa donc je ne sais pas sur quelles données le médecin s'est fait payer car je n'ai jamais passé la carte vitale pendant ces consultations.

J'ai fait un recours amiable à la CPAM car je ne comprends pas pourquoi je dois payer des frais sur des consultations d'un accident de travail pris en charge par la MSA.

La MSA me dit qu'il faut que la CPAM se fasse rembourser par le médecin pour que le médecin se fasse payer à la MSA et la CPAM doit me rembourser tous les indus déjà prélevés sur mes remboursements.

La CPAM me dit qu'elle va me prélever tout l'indu et que je dois aller à la MSA me faire rembourser. Sauf que la MSA ne me remboursera pas car elle ne me doit rien.

Je suis dans une impasse.

J'ai envoyé à la CPAM ma prise en charge d'accident de travail par la MSA, une attestation sur l'honneur du médecin qui confirme que ces consultations sont en lien avec mon accident de travail, j'ai également à disposition les copies des certificats médicaux faisant mention de mon accident de travail.

La personne au recours à l'amiable de la CPAM m'a informé que peu importe les papiers que j'envoie, ils ne les regardent pas et que comme je dois de l'argent mon dossier sera rejeté à la commission de juin. Donc ils vont continuer à me prélever l'indu après la commission.

Pouvez-vous m'aider à récupérer ce que la CPAM me prend ?

Comment puis-je faire étant donné que la CPAM n'étudie pas les documents que je leur envoie ?

Comment faire pour me sortir de cette situation ?

Merci pour votre retour